

### Définition et mesure

Le taux de remplacement des retraites vieillesse mesure l'efficacité avec laquelle un régime de pension assure à la retraite le remplacement du salaire qui constituait la principale source de revenu antérieure. L'indicateur présenté ici est la prestation de retraite escomptée pour un travailleur du secteur privé, célibataire, ayant une carrière complète, entré sur le marché du travail à 20 ans. Il incorpore tous les éléments obligatoires du régime de pension, qu'il soit public ou privé, mais exclut les régimes volontaires, qui occupent une place importante dans certains pays. Cet indicateur, qui a pour but de refléter la situation à long terme du régime de pension, tient compte de toutes les modifications apportées par le législateur aux règles et paramètres applicables; ainsi, ces modifications seront totalement effectives au moment du départ à la retraite. Les paramètres retenus sont ceux d'une personne entrée sur le marché du travail en 2004. Un ensemble standard d'hypothèses économiques est appliqué pour chaque pays.

Le taux de remplacement se définit comme le montant des droits à pension rapporté au montant du dernier revenu d'activité. Il est calculé ici pour 0.5, 0.75, 1.0, 1.5, 2.0 et 2.5 fois le niveau du salaire moyen, selon la nouvelle définition de l'« ouvrier moyen » retenue par l'OCDE. Les indicateurs des taux de remplacement escomptés des pensions de vieillesse sont présentés à la fois en termes bruts (avant impôts) et nets (en tenant compte des prélèvements fiscaux et sociaux sur les salaires et sur les retraites).

Le tableau EQ9.1 indique le profil des taux bruts de remplacement des pensions de vieillesse rapportés aux revenus d'activité dans les 30 pays de l'OCDE. Les régimes de retraite sont de divers types. En Irlande, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, le régime de retraite verse un montant uniforme à tous les retraités quel qu'ait été leur revenu d'activité. Cela signifie que le taux de remplacement diminue à mesure que les gains augmentent. Dans ces pays, les régimes publics versent une prestation forfaitaire (le même montant pour tous par année de cotisation ou de résidence) ou soumise à conditions de ressources (montant des prestations plus élevé pour les retraités à bas revenu). Au contraire, la Finlande, l'Italie et les Pays-Bas assurent des taux de remplacement très similaires sur toute l'échelle des salaires, c'est-à-dire que les prestations sont étroitement liées aux salaires perçus. Le régime polonais de retraite comporte une composante publique et une composante privée à cotisation définie, de sorte que les taux bruts de remplacement ne varient pas avec le revenu d'activité. D'autres pays présentent une situation intermédiaire : la France et l'Allemagne sont toutes deux considérées comme des pays à forte tradition de protection sociale, mais du fait des plafonnements mis en place dans le régime public (respectivement environ 125 et 150 % du salaire moyen), auxquels s'ajoute en France une retraite minimum généreuse, les taux de remplacement diminuent au-delà d'un certain niveau de salaire, contrairement à ce qui se passe dans les autres pays où les pensions sont assises sur les salaires.

Aux États-Unis, le régime public de retraite a un caractère fortement redistributif. À 50 % du salaire

moyen, le taux de remplacement est supérieur à 50 %; il n'est plus que de 40 % pour un salaire moyen et de 30 % pour un salaire équivalent au double du salaire moyen. Au Japon, le régime de retraite public comprend deux éléments : l'un uniforme, l'autre fonction des revenus d'activité. Cela donne une structure des prestations par rapport au revenu d'activité analogue à celles des États-Unis.

Pour les individus, ce qui compte, c'est le taux net de remplacement, car c'est cela qui détermine leur niveau de vie à la retraite par rapport à leur période d'activité (graphique EQ9.2). En moyenne pour l'ensemble des pays de l'OCDE, les taux nets de remplacement du salaire moyen sont supérieurs de 15 % aux taux bruts. Les taux nets sont sensiblement plus élevés que les taux bruts en Belgique, en France et en Allemagne. L'effet des prélèvements fiscaux et sociaux sur les bas salaires est plus faible du fait qu'en général ils paient moins d'impôts et de cotisations que les travailleurs au salaire moyen.

Au niveau du salaire moyen, le taux net de remplacement moyen pour l'ensemble des pays de l'OCDE est de 71 %, avec des écarts importants : pour les régimes de base en Irlande et en Nouvelle-Zélande il est de 40 %, voire moins, tandis qu'en Grèce et en Turquie les droits à pension sont supérieurs aux salaires d'avant la retraite.

**Indicateurs de l'état de la société :** Mobilité intergénérationnelle (EQ4), Espérance de vie (HE1).

**Indicateurs de réponse de la société :** Dépenses sociales publiques (EQ5), Dépenses sociales totales (EQ7).

# EQ9. TAUX DE REMPLACEMENT DES RETRAITES

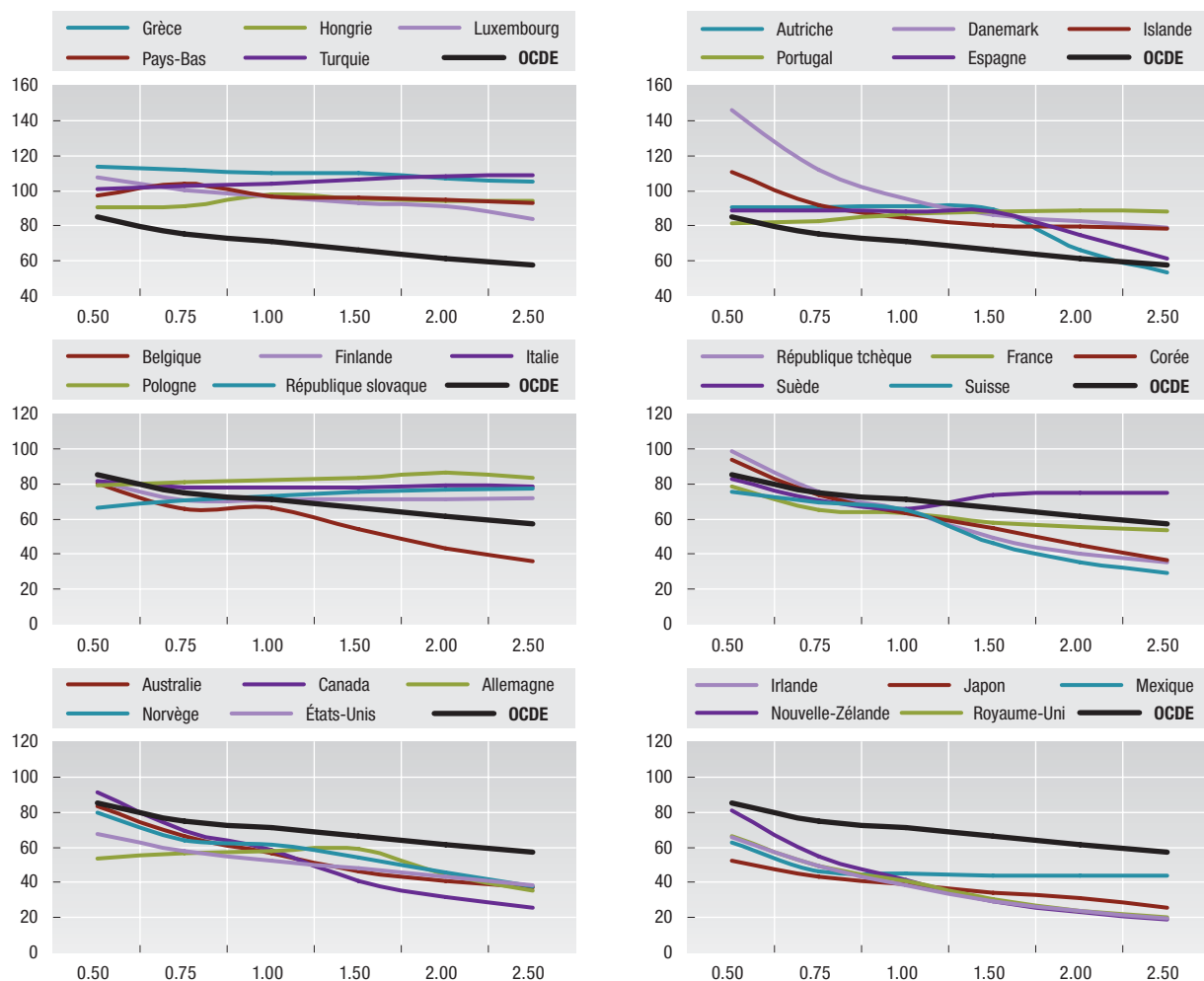
## EQ9.1. La générosité des régimes de retraite varie selon les pays de l'OCDE

Taux brut de remplacement des régimes de retraite obligatoires, en pourcentage des derniers salaires bruts des hommes

	Ratio du salaire de l'emploi précédent						Ratio du salaire de l'emploi précédent						
	0.5	0.75	1.0	1.5	2.0	2.5	0.5	0.75	1.0	1.5	2.0	2.5	
Australie	70.7	52.3	43.1	33.8	29.2	26.5	Corée	88.8	69.2	59.4	49.6	40.1	88.8
Autriche	80.1	80.1	80.1	78.5	58.8	47.1	Luxembourg	99.8	92.1	88.3	84.5	82.5	99.8
Belgique	57.3	40.9	40.4	31.3	23.5	18.8	Mexique	52.8	37.3	35.8	34.4	33.6	52.8
Canada	75.4	54.4	43.9	29.6	22.2	17.8	Pays-Bas	80.6	81.5	81.9	82.4	82.6	80.6
République tchèque	78.8	59.0	49.1	36.4	28.9	24.4	Nouvelle-Zélande	79.0	52.7	39.5	26.3	19.8	79.0
Danemark	121.6	92.4	77.8	63.7	59.9	57.7	Norvège	60.4	54.3	51.9	42.4	34.6	60.4
Finlande	71.3	63.4	63.4	63.4	63.4	63.4	Pologne	61.2	61.2	61.2	61.2	61.2	61.2
France	63.8	51.2	51.2	46.9	44.7	43.4	Portugal	70.4	68.3	67.8	66.9	66.0	70.4
Allemagne	39.9	39.9	39.9	39.9	30.0	24.0	République slovaque	56.7	56.7	56.7	56.7	56.7	56.7
Grèce	95.7	95.7	95.7	95.7	95.7	95.7	Espagne	81.2	81.2	81.2	81.2	67.1	81.2
Hongrie	73.0	73.0	73.0	73.0	73.0	73.0	Suède	79.3	66.8	62.5	65.4	66.8	79.3
Islande	109.9	85.8	77.5	74.4	72.9	71.9	Suisse	62.5	62.1	58.4	40.7	30.5	62.5
Irlande	65.0	43.3	32.5	21.7	16.2	13.0	Turquie	72.5	72.5	72.5	72.5	72.5	72.5
Italie	67.9	67.9	67.9	67.9	67.9	67.9	Royaume-Uni	53.4	37.8	30.8	22.6	17.0	53.4
Japon	47.8	38.9	34.4	29.9	27.2	21.8	États-Unis	55.2	45.8	41.2	36.5	32.1	55.2
OCDE							OCDE	74.5	62.5	58.0	52.4	47.6	74.5

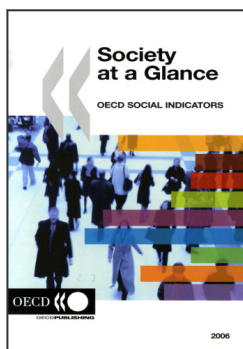
## EQ9.2. Au niveau du salaire moyen, le taux net de remplacement pour l'ensemble des pays de l'OCDE est de 71 %

Taux net de remplacement par niveau de salaire, régimes de retraite obligatoires, en pourcentage de divers salaires nets de fin d'activité, hommes



Source : OCDE (2007, à paraître), Les pensions dans les pays de l'OCDE, OCDE, Paris ([www.oecd.org/els/social/ageing/PAG](http://www.oecd.org/els/social/ageing/PAG)).

**Pour en savoir plus** ■ OCDE (2000), *Des réformes pour une société vieillissante*, OCDE, Paris. ■ OCDE (2001), *Viellissement et revenus : les ressources des retraités dans 9 pays de l'OCDE*, OCDE, Paris. ■ Whitehouse, E. (2004), « The Value of Pension Entitlements: A Model of Nine OECD Countries », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, OCDE, Paris ([www.oecd.org/els/workingpapers](http://www.oecd.org/els/workingpapers)).



Extrait de :  
**Society at a Glance 2006**  
OECD Social Indicators

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/soc\\_glance-2006-en](https://doi.org/10.1787/soc_glance-2006-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2007), « Taux de remplacement des retraites », dans *Society at a Glance 2006 : OECD Social Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/soc\\_glance-2006-23-fr](https://doi.org/10.1787/soc_glance-2006-23-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).